

« La culture commence
par le patrimoine »

Roselyne BACHELOT

Les Brèves du Patrimoine

de la Motte Tilly & du Nogentais

Octobre 2020



Cette paisible image (Photo Arnaud Lambert) fait partie de notre sélection de photos de notre prochain concours photo, le 2^e du genre. Avis aux amateurs !

Cette période spéciale ne nous aura pas empêché de permettre à notre groupe de s'agrandir de manière importante, grâce aux nombreuses nouvelles adhésions. Merci à toutes les associations amies, aux médias, dont notamment « l'Est Éclair », aux institutions et personnalités locales, notamment la ville de Nogent Sur Seine et l'Office du Tourisme, pour leurs efforts de promotion.

Merci à tous ceux qui sont venus de toutes les communes du Nogentais à cette nouvelle représentation de notre concert de jazz et merci pour vos courriers d'encouragement accompagnant vos adhésions.

Bientôt les « Cahiers du Patrimoine » viendront dans les boîtes aux lettres de nos abonnés et les différents nouveaux contributeurs venus s'ajouter à notre équipe éditoriale vous réservent quelques pépites !

Merci aux nombreux bénévoles venus nous rejoindre et bien entendu aux mécènes et sponsors pour leurs promesses de dons pour la restauration de notre patrimoine.

Le Comité de Rédaction



Le mot de Renaud Donnedieu de Vabres

« L'association Valorisation et Défense du Patrimoine de La Motte Tilly et du Nogentais fait partie de ces initiatives de proximité qui sont essentielles dans la préservation de notre patrimoine.

Ceux qui, comme leurs membres fondateurs et Jean-Marie Hubert, consacrent leur temps et leur passion à cette noble cause méritent l'addition des énergies de la part de l'État, pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'une grande utilité pour notre histoire. »

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES

Ancien Ministre de la Culture et de la Communication - Ambassadeur chargé de la Culture à l'Union Européenne
Président de « Patrimoine sans frontières - Membre d'honneur de l'Observatoire du Patrimoine Religieux

Disparition de Pierre TERRAY

C'est avec peine que nous avons appris le décès, le 23 septembre, de Monsieur le Comte Pierre TERRAY, descendant de la famille seigneuriale à qui nous devons la version XVIII^e du château de La Motte Tilly.

J'ai eu la chance de le rencontrer chez lui et d'échanger par la suite sur des pages d'histoire de sa famille. Il m'offrit son dernier livre dédié ainsi que 3 autres exemplaires destinés aux personnes de mon choix. Ce furent Nicolas Rousseau, Franck Gérard et Claude Rondoni que j'ai choisi comme destinataires, compte tenu de leur implication. Je reviendrai sur cet ouvrage dans les prochains « Cahiers du Patrimoine » à paraître bientôt.

Il fut, comme moi 10 ans plus tard, sur les bancs de Sciences Po, qui, nous en sommes convenus, est avant tout la porte d'accès à la culture générale et qui nous a donné la passion de l'écriture.

Quelques jours avant de disparaître, comme l'indique la date de la poste ci-dessous, il nous fit l'amitié d'envoyer son bulletin d'adhésion à notre groupe. Son soutien est de ceux qui comptent, même après son départ et ses courriers, toujours manuscrits, des archives précieuses.

RIP



Jean-Marie Hubert

VIE DES ASSOCIATIONS LOCALES



Billard du château de La Motte Tilly : Affaire conclue !

Le mercredi 9 septembre à 16 heures, les mécènes et donateurs se sont réunis au château de La Motte Tilly pour célébrer la réalisation de cette restauration. Le CRÉDIT AGRICOLE en tant que principal donateur, mais également les autres dont nous faisons partie ont contribué financièrement à cette sauvegarde de grande qualité.

Monsieur Claude RONDONI, en tant que Président de l'Association des amis du château mit l'accent sur le fait que la totalité des frais de restauration a été couverte par les dons et que pas un seul centime n'a été prélevé sur les réserves de l'association et des cotisants. Bravo pour cette qualité de gestion exemplaire.

Un surplus de dons a même permis de couvrir la restauration d'un tabouret ancien appartenant au mobilier du château. ▶

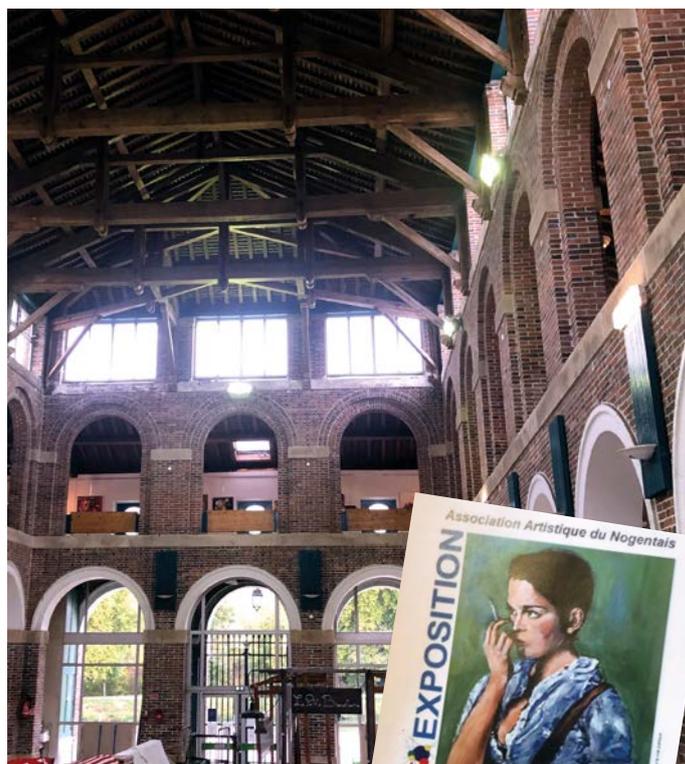
Association des Amis du Château de La Motte Tilly

Covid 19 oblige, les activités rassemblant du public sont suspendues.

Notre association sœur nous communiquera, dès que la situation s'améliorera, son programme.

Plus que jamais, dans cette période spéciale, nous vous recommandons d'apporter votre soutien en adhérant à cette association : <https://lesamisduchateaudelamottetilly.org>

Dans l'intervalle, les visites du château et du parc continuent avec une jauge de fréquentation et l'application trite des gestes barrière. ▶



Association Artistique du Nogentais

Excellente initiative que celle de l'Association des Artistes du Nogentais présentant leurs œuvres du 16 au 25 octobre, à la fois à la halle de Nogent sur Seine et au pavillon Henri IV. Cette association est un collectif d'artistes sur un modèle proche du nôtre, qui fait la promotion de ses membres artistes professionnels ou amateurs.

Pour mieux les connaître : www.aanogent.fr

Nous avons particulièrement remarqué les œuvres d'Annie Tournemeule au Pavillon Henri IV, mais aussi le tableau tellement tristement dans l'actualité de Bernard Vitasse que nous mettons à la fin de ces brèves comme message d'amour. ▷



Amis de la chapelle de Blunay

Les amis de la chapelle de Blunay vous invitent à une observation nocturne des étoiles et galaxies le samedi 24 octobre à 19h30. Le rendez-vous est fixé devant la chapelle de Blunay (avec votre masque !) et il est recommandé de réserver au 06 62 80 90 33 ou au 06 10 84 29 77. ▷

avec Les Amis de la chapelle de Blunay :

2ème Rencontre astronomique de Blunay

Soirée d'observation

Venez avec vos yeux, lunettes, jumelles et autres télescopes

sur réservation au 06 62 80 90 33 ou 06 10 84 29 77
port du masque obligatoire

samedi 24 octobre 19h30
rdv devant la chapelle de Blunay
77171 Melz sur seine

The poster features a dark blue background with a crescent moon and stars. At the bottom, there is a silhouette illustration of a church and several people using telescopes to observe the night sky.

Musée Camille Claudel

Au musée Camille Claudel, ne manquez pas la très intéressante exposition sur « Les sculpteurs du travail » jusqu'au 7 mars 2021, remarquée cette semaine par l'Express. Constantin Meunier, Jules Dalou et bien sûr Auguste Rodin furent grandement inspirés du monde du travail. Une exploration au fil de 150 œuvres montrant les outils, les vêtements et travailleurs à l'œuvre.

Nous profitons de ce paragraphe Nogentais pour vous inciter à vous abonner aux lettres numériques de l'ON-TVS : <http://tourisme-nogentais.fr> pour ne rien manquer de ce qui se passe dans le Nogentais, La Motte Tilly inclus ! ▷



Amis du Vitrail

L'Assemblée Générale est l'évènement annuel dans le monde associatif et nous profitons de notre qualité de membre pour vous suggérer d'y adhérer.

C'est aussi l'occasion de voir et revoir les magnifiques vitraux de l'église Saint Laurent de Nogent sur Seine et de mettre en parallèle la création artistique des différentes époques. Les messages sont suggérés plutôt que descriptifs, une façon de laisser place dans son esprit pour une interprétation personnelle. ▸



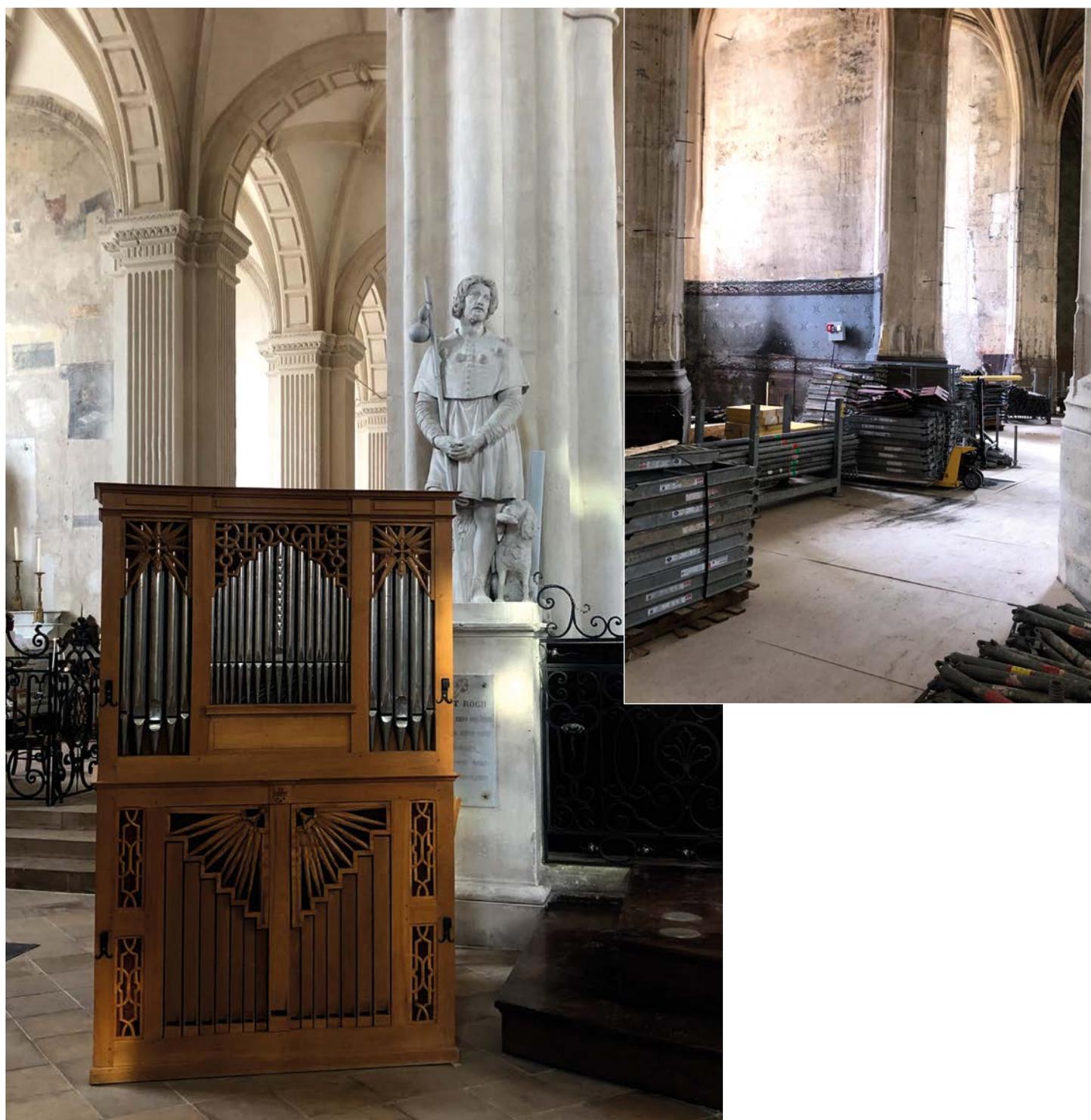
Nogent Sur Seine

Deux associations locales se distinguent par leurs actions et leurs présidents. La CSVPN et Gérard ANCELIN à qui nous devons le Musée Camille Claudel, fleuron de notre patrimoine, la RCSN et Jean MACCAGNO grand mécène de Nogent Sur Seine à qui nous dédions un article dans les prochains « Cahiers du Patrimoine »

C'est justement dans les locaux de la RCSN que nous avons déniché quelques raretés en disques vinyles, vendus au profit de l'association.

A l'église Saint Laurent de Nogent sur Seine les travaux de restauration se poursuivent activement. A l'occasion de la messe dominicale vous pourrez retrouver l'orgue positif qui a été, un moment installé dans notre église de La Motte Tilly. Voir revivre cet instrument, le voir et surtout l'entendre est un ravissement !

Évènement à ne pas manquer dans les périodes de Noël, le 29 décembre, en l'église Saint Laurent, la journée des crèches. ▶





Urgence Courceroy !

Notre ami Daniel JARRY, Président de l'AREC, veille, comme vous le savez, à la sauvegarde du patrimoine de l'église Saint Pierre et Saint Paul de COURCEROY. Nous l'avons soutenu le 29 août, lors de la présentation de sa collecte de fonds et messe donnée par la Père Didier Noblot à cette occasion. Ce dernier a d'ailleurs dans son message, remercié les bénévoles du patrimoine présents de Courceroy et de La Motte Tilly.

Daniel Jarry venu nous soutenir en participant à notre « Jazz Band Ball » le 22 août dernier, soutenons à notre tour son projet ! Il lance aujourd'hui un nouvel appel aux dons que nous relayons avec plaisir car nous soutenons ce type d'actions avec enthousiasme. Les fonds sont collectés directement par la Fondation pour le Patrimoine. ▶



PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association des Vitraux Pour Romilly seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. []

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Champagne-Ardenne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
0326978172
noemie.coibion@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE COURCEROY

8 rue du Port
10400 Courceroy
tel/fax 03 25 39 70 78
mairie-courceroy@orange.fr

AREC

Association pour la Restauration de
l'église de Courceroy
6 place de l'église
10400 Courceroy



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'ÉGLISE

SAINT PIERRE ET SAINT PAUL

Courceroy



LE PROJET

Description

Poursuivons ensemble la restauration de l'Église

Grâce à vos dons depuis 2013, l'église Saint-Pierre et Saint-Paul datant du XII^{ème} siècle a pu bénéficier du soutien de la Fondation du Patrimoine.

Ainsi ont pu être entrepris les travaux de restauration indispensables pour assurer sa sauvegarde. Ils se sont déroulés sur deux tranches qui ont été réceptionnées cet automne. Non seulement aujourd'hui le clocher ne risque plus de s'effondrer mais des travaux moins spectaculaires, essentiels à la pérennité de l'édifice ont pu être entrepris.

Notamment il s'agissait de combattre l'humidité. Ils ont consisté en une révision de la charpente et de la toiture, la réalisation d'un drainage périphérique, de la reféction des enduits extérieurs et la reprise complète des enduits intérieurs, tout en conservant les traces des fresques XII^{ème} siècle.

Aujourd'hui l'église est sauvée mais il reste à restaurer les décors intérieurs qui en font tout le charme et toute sa beauté. D'époques et donc de styles différents ils ancrent ce modeste édifice en un lieu de mémoire et d'histoire pour notre commune, représentatif de notre patrimoine local.

Nous envisageons de restaurer toutes les œuvres qu'elle contient, le retable datant du XVI^{ème} siècle, les tableaux, les sculptures, le chemin de croix (avec l'aide de bénévoles) et remettre en service la cuve baptismale du XII^{ème}.

Tradition et modernité

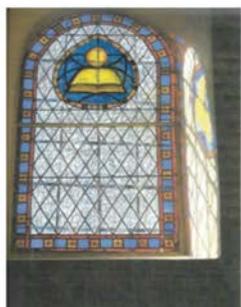
Nos anciens ont su par le passé faire appel à des artistes et à des artisans de leur temps, nous souhaitons poursuivre cet élan en s'adressant pour les vitraux et le mobilier liturgique à deux artistes contemporains de renom, Marc COUTURIER pour les vitraux et au designer François BAUCHET pour le mobilier.

Pour mener à bien ce projet dont le coût est estimé à 25 000 € TTC nous avons besoin de fonds. Pour cela, nous lançons en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une souscription publique.

Si vous désirez participer à notre action,

Vous pouvez faire un don à la Fondation du Patrimoine et vous bénéficierez d'une réduction d'impôt!

Par avance nous remercions de votre don, quelqu'en soit le montant.



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don pour aider la restauration de*

L'ÉGLISE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'Église de Courceroy

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre []

LE POINT SUR LA SITUATION DE LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE LA MOTTE TILLY



Nous avons rencontré notre Maire, Olivier Dousot au mois d'août et adressé un courrier en Mairie en confirmation, afin de pouvoir vous informer des suites données par la commune à ce jour.

L'essentiel de nos préoccupations mentionnées dans le numéro précédent se concentre sur :

- La poursuite des travaux de restauration de l'église pour la 2^e partie de la 3^e tranche (Extérieur du chœur) et l'intérieur, 4^e tranche, qui est une partie importante.
- La restauration du tombeau de l'abbé Terray, pour laquelle une demande de subvention doit être faite par la Mairie depuis plusieurs années déjà. Il se trouve que ce monument étant classé, les subventions s'élèvent aux environs de 85 % et que le reste à charge pour la commune était couvert par nos promesses de dons.
- La restauration du patrimoine pictural et notamment le tableau de POILPOT « La Nativité de la Vierge » ainsi que celui de « La remise des clés à Saint Pierre ». Expertises et devis ont été produits par nos soins avec le concours des deux restauratrices ayant déjà œuvré pour l'église et le patrimoine local.

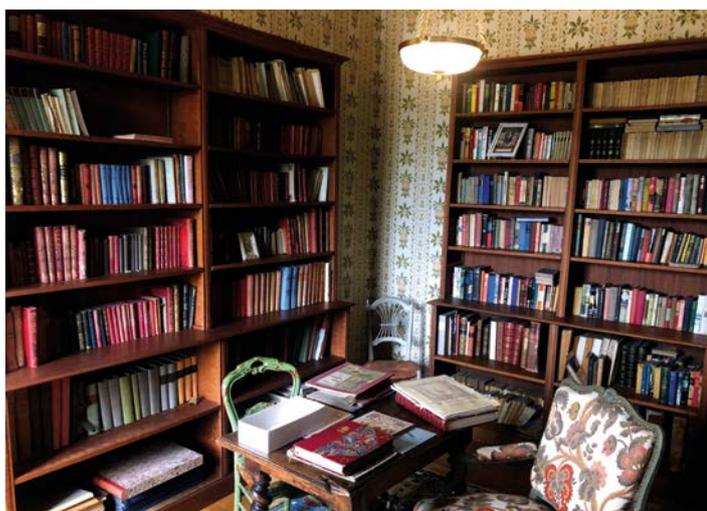
Nous n'avons pas, pour l'instant de retour donc d'informations à vous communiquer, mais nous n'y manquerons pas.

Pour ce qui est de la collecte des fonds que nous avons organisée, Olivier DOUSSOT nous rappelle que l'église et son contenu étant la propriété de la commune, la décision d'affectation des fonds sera une décision du conseil

municipal « ès qualités » qui jugera de ce qui doit être sauvegarder ou non et en priorité.

Nous attendrons donc de statuer sur ce sujet et avons décidé d'orienter momentanément les fonds vers :

- Les rénovations au château (Le billard a fait l'objet d'un don de nos parts de 1500 + 300 = 1.800 €),
 - L'église de Courceroy,
 - Les Fondations pour la Sauvegarde du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français,
 - Les renouvellements d'adhésions à toutes les associations locales dont les fonds servent exclusivement le patrimoine,
- Et compte tenu de la situation économique aggravée par la COVID, et l'augmentation du nombre de personnes et familles en-dessous du seuil de pauvreté, une donation exceptionnelle à la Fondation de France. ▷



Visite approfondie des bibliothèques du Château

C'est au pluriel que nous évoquons cette visite, car si la plupart d'entre vous ont pu voir la bibliothèque du rez-de-chaussée du château, peu d'entre vous savent sans

doute qu'il en existe d'autres. Notamment au 1er étage, une bibliothèque personnelle appartenant à la famille Rohan Chabot où figurent un certain nombre d'autographes : Le Général de Lattre de Tassigny, Anatole France, Charles Maurras, des amis de la famille dont le dernier avait ses appartements au château. Une autre bibliothèque, dans le grand salon, renferme des partitions dont certaines sont manuscrites, laissant la trace de la culture musicale de ses nobles résidents. Enfin, une visite du bureau du précepteur révèle la bibliothèque servant à l'enseignement de la famille Rohan Chabot avec de nombreux livres devant inculquer les fondements de la culture générale de ses enfants. ▷

Exposition « Une enfance au château »

A partir du 17 novembre, et pour 4 mois, le château de la Motte-Tilly accueille en ses collections une exposition sur l'enfance nobiliaire au tournant du XIX^e et du XX^e siècle à partir des histoires d'Aliette et de Gilbert, les enfants du comte et de la comtesse de Rohan-Chabot.

Mathias Le Galic, administrateur du château et Julien Masset commissaire de l'exposition nous présenteront l'évènement dans les tout prochains « Cahiers du Patrimoine » ▷

BILAN DU 3^E TRIMESTRE ET PROGRAMME DU 4^E TRIMESTRE

Au titre du bilan du 3e trimestre notons :

- Article de présentation d'une page dans l'Est Eclair de notre groupe « Valorisation et Défense du Patrimoine de La Motte Tilly et du Nogentais »
- Visite d'évaluation du patrimoine pictural par deux restauratrices, Chantal Vernant et Chantal Levasseur, en vue de la restauration financée par notre groupe. Collecte des analyses et devis.
- Concert de musique enregistrée du 9 juillet : Gustav Mahler
- Proposition de financement de restauration à la Mairie de La Motte Tilly
- Trois premiers numéros des « Brèves du Patrimoine »
- Exposé « L'abbé Terray, seigneur de La Motte Tilly, du siècle des lumières aux ténèbres du tombeau » en l'église de La Motte Tilly le 18 juillet (Voir article Est Eclair) (Cet exposé sera, compte tenu du succès reprogrammé en 2021)
- Participation à la manifestation « Un jour une église ». Pour certaines de ces visites, un livret sur l'église Saint Pierre et Saint Paul de la Motte Tilly a été offert aux visiteurs. La visite du 22 août a été menée par Edwige AUGER, guide conférencière qui nous fera prochainement un article sur son expérience dans notre église. A paraître dans le prochain numéro des « Cahiers du Patrimoine »
- Concert gratuit « Jazz Band Ball » gratuit à La Motte Tilly avec les musiciens professionnels bénévoles de renom (Voir article).

Pour le 4e trimestre, notons :

- Edition du premier « Cahiers du Patrimoine », livret imprimé réservé à tous les membres inscrits à « Valorisation et Défense du Patrimoine »
- Visite de la Philharmonie de Paris le 16 décembre (sur pré-inscription et sous réserve de restrictions COVID)
Une coupe de champagne offerte !



- 3^e Concert de musique enregistrée : Le « Freischütz » de Carl Maria von Weber

- 2^e édition de notre concours photo : De décembre 2020 à juin 2021

Le gagnant recevra un appareil photo numérique SONY.



- Concours de dessins d'enfants sur le patrimoine : Décembre 2020.

Le gagnant bénéficiera d'une trousse Faber Castel.

- « Sur les pas de Gustave Flaubert », parcours initiatique dans les rues de Nogent sur Seine

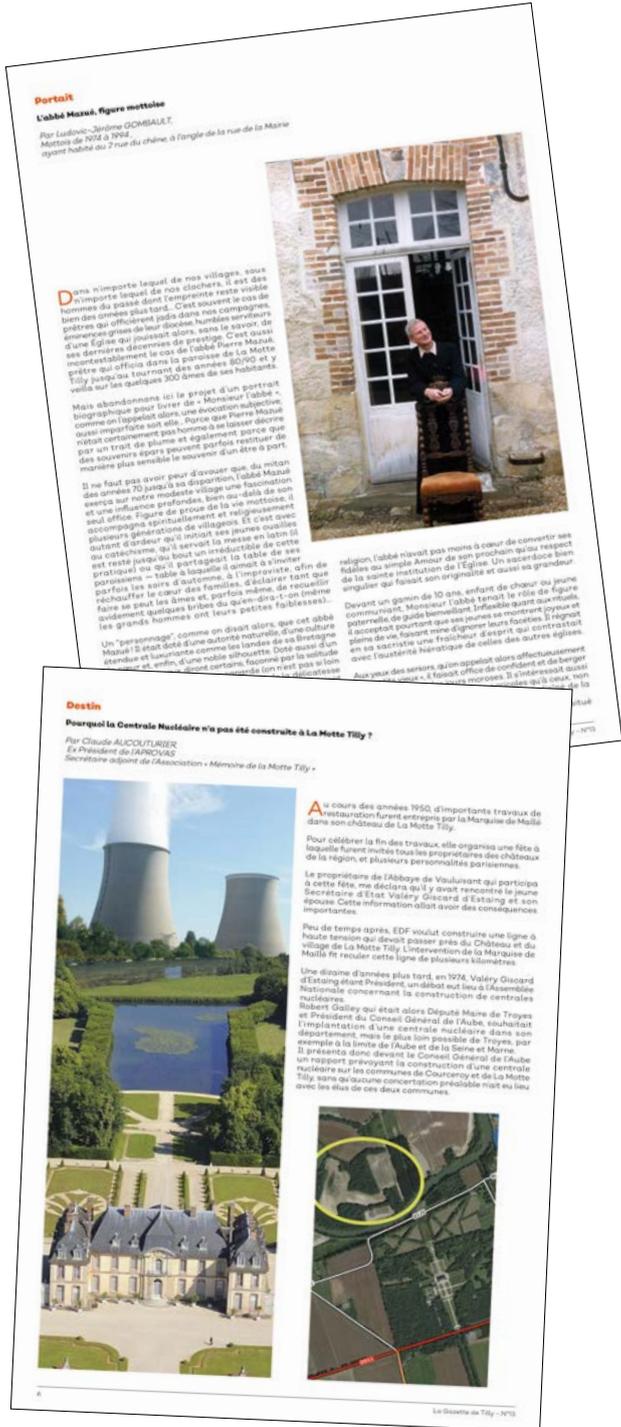
- Visite du site RICHELIEU, site historique de la BNF, Bibliothèque Nationale de France le 23 novembre 2020 à 16 heures. Sur préinscription, 15 personnes maximum. ▷



Rewind !

Un certain nombre d'entre vous nous ont réclamé des articles écrits par nous du temps de la « Gazette de Tilly ». Parmi eux, notamment les articles de Claude Aucouturier, Ludovic Gombault et quelques autres contributeurs de talent qu'il serait dommage de réduire à l'oubli..

Nous allons donc rééditer ces articles, propriété artistique de leurs auteurs dans un numéro spécial « Rewind » des « Cahiers du Patrimoine » à paraître début 2021.



La jeunesse de La Motte Tilly il y a un quart de siècle



Un village, c'est sa jeunesse qui la porte. Quelques trouvailles dans les archives photographiques nous ramènent 25 ans en arrière, lors d'une fête d'Halloween, avec 3 jeunes aujourd'hui journalistes : Ludovic Gombault (à droite) occupait cette belle maison du 2 rue du chêne avant l'arrivée de la famille Van Dongen.

Julien Hubert (à gauche), le presbytère en prolongement de l'amitié de ses parents avec le défunt Abbé Mazué.

Et au centre, la journaliste politique vedette de BFM : Appoline de Malherbe. Journaliste un jour, journaliste toujours. Plus qu'un métier c'est un apostolat, une passion qui ne vous abandonne jamais ! ▷

La bibliothèque du Patrimoine

Chacun de nos membres a désormais la possibilité d'emprunter des ouvrages sur le Patrimoine, donc certains ouvrages rares dont :

- Les livraisons de l'histoire : Joseph Marie TERRAY par RM Chapalain
- La raison fiscale par Xavier Perez
- Restaurer son église par Lionel WALKER
- Toponymie du canton de Nogent Sur Seine
- etc ...

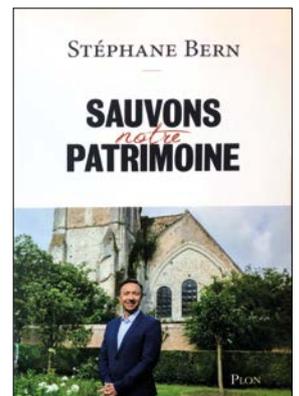
Et bien entendu tous les livres sur le château de La Motte Tilly, le musée Camille Claudel et Nogent.

Aussi les dossiers, devis et plans de la rénovation de l'église de La Motte confiés par Dominique CARTIER.

Également disponibles tous les livrets, gazettes, brèves et cahiers sur La Motte Tilly.

Nous proposons également en prêt les films tournés au château de La Motte, dont bien sûr « VALMONT » et « Ich Christian Hahn » ce dernier en langue de Goethe uniquement ...

A lire, paru récemment, l'ouvrage de Stéphane BERN : « Sauvons notre patrimoine » aux éditions Plon. ▷



Des tirages seront réservés à nos membres inscrits sur simple demande ▷

André NANDRUP, du tribunal au théâtre : La culture de la générosité

Voici le récit anecdotique de Claude Aucouturier, ami proche et son parcours du Tribunal au Théâtre de Nogent :

« Nandrup, ce nom ne sonne pas Audois : En effet, son père était norvégien. Il a occupé plusieurs fonctions dans la magistrature, et notamment à Troyes..

Vers la fin des années 70, il était Juge au Tribunal de Nogent sur Seine.

Dans une décharge sauvage d'ordures, les gendarmes avaient trouvé une enveloppe avec l'adresse d'un de nos amis, qui fut donc convoqué au Tribunal.

Lors de l'audience, le Juge NANDRUP regardant avec malice dans la direction du prévenu déclara : « Il y a des ordures dans la salle ! ».

Oui, il avait un humour bien à lui ...

A l'âge de 20 ans, André NANDRUP passait souvent ses week-end chez les Petits Pères des Pauvres pour aider dans les cuisines, et préparer les mets pour les personnes âgées qui vivaient là.

C'est pour cette raison qu'il savait si bien faire la cuisine, et que trois ou quatre fois par an, il invitait plusieurs dizaines d'amis pour une journée musicale.

Son frère Claude Eric et lui étaient des musiciens accomplis, et avaient la chance de posséder parmi leurs amis plusieurs artistes de renom.



Invités par André, ces artistes assistaient à ces réunions d'amis et nous faisions profiter de leurs talents.

A l'issue du concert, un repas délicieux était servi aux nombreux convives.

Tout avait été préparé par André qui avait cuisiné pendant deux jours pour nourrir une cinquantaine d'amis.

Au cours des années 70, André avait de ses mains restauré une vieille grange qu'il avait transformée en salle de concert.

Il présidait l'association « Le réveil du théâtre » qui donnait dans le théâtre de Nogent des spectacles de qualité.

Je garderai longtemps en mémoire son « Carmen » pour lequel il avait réécrit la musique pour qu'elle soit jouée par quatre musiciens. » ▶

DANDY : Retour au XVIII^e des lumières

Le dandysme nous vint d'Angleterre dans la 2^e partie du XVIII^e siècle, celle où le château de La Motte fut construit. Mais réduire le dandysme à un courant vestimentaire recherché serait une erreur. Peut-être même le contraire car le dandy refuse de suivre les modes, préférant les créer. Le dandy est avant tout un individu recherché et exigeant dans son ensemble ; parfois excentrique. Il a pour autre trait de caractère l'impertinence car il établit le principe de remettre en cause ce qui est établi. Oscar Wilde, Charles Brummell et Barbey d'Aurevilly en furent les brillants représentants au XIX^e. C'est peut être Baudelaire qui le représentât le mieux en France « Le mot dandy implique une quintessence de caractère et une intelligence subtile de tout le mécanisme moral de ce monde ».

Jouer avec la règle tout en la respectant. En termes d'habillement aujourd'hui ce serait de porter un jeans, mais avec et une belle veste avec pochette et de beaux souliers.

Remettre en cause les règles, c'est une caractéristique de cette fin de XVIII^e à la faveur des lumières. C'est donc dans DANDY magazine (Edition internationale bilingue) que vous retrouverez bientôt une invitation au voyage à La Motte Tilly ...

Des exemplaires seront offerts au Château et à nos membres.

JAZZ NOUVELLE ORLÉANS À LA MOTTE TILLY : RETOUR SUR L'ÉVÈNEMENT MOTTOIS DE CET ÉTÉ



8 septembre 2012



22 aout 2020

Revenons sur cette initiative qui a réuni 144 personnes lors de son dernier concert.

Regardons ces deux photos, 8 ans les séparent.

C'est en effet le 8 septembre 2012 que ces musiciens sont venus pour la première fois à La Motte Tilly offrir avec leur musique un moment de convivialité, de joie partagée et plus encore une leçon : Ces musiciens professionnels sont venus gratuitement pour attirer l'attention sur le patrimoine de notre village.

De très grands artistes ont donné l'exemple comme Mstislav Rostropovitch, Renaud Capuçon ou Barbara Hendricks, se produisant gratuitement pour une bonne cause.

Ici, ce sont des musiciens professionnels, dont la musique est le seul revenu qui ont donné de leur temps, payé leur essence et donné de leur talent.

Deux d'entre eux, Claude Tissendier notamment, sont des musiciens connus de la scène jazzistique parisienne avec une importante discographie et de nombreux prix. Honneur à eux !

Remercions également chaleureusement :

- La Ville de Nogent, leurs élus et notamment les services de la Culture pour la promotion de notre évènement et la campagne d'affichage,

- L'office du tourisme de Nogent et de la Vallée de la Seine, pour leur communication active et bénévole
- Le Conseil Départemental et notamment Gérard Ancelin pour son support indéfectible,
- La commune de La Motte Tilly pour son accueil
- L'Est Eclair pour les nombreux articles en faveur du Patrimoine et de notre action
- Les associations locales en faveur du Patrimoine représentées par leurs Présidents et nombreux membres.
- L'ensemble des villages de La Motte Tilly, Gumery et Courceroy et autres communes du Nogentais

Merci aussi à tous nos nombreux membres qui ont participé à notre opération de communication par les médias, internet avec le web et le relais gratuit de nos e-mails et des liens web.

Sans oublier ceux qui ont distribué les tracts chez les commerçants, sur les marchés et dans les boîtes aux lettres. N'oublions pas les plus jeunes d'entre nous qui, à partir de 5 ans, sont déjà sensibilisés au bénévolat. Pardon pour les boîtes aux lettres oubliées qui nous ont été signalées, mais il est parfois compliqué de canaliser les jeunes bénévoles qui ont abandonné leurs jeux pour aider la communauté.



*Nous avons atteint
notre but : Démontrer
qu'il est possible de
faire une promotion
active et efficace de
notre patrimoine ...
**Sans dépenser un
centime !***

« Oh when the Saints go marchin' in » de circonstance et l'orchestre quitte la place et l'église pour descendre la rue de la Mairie !



Et pour les anciens, l'orchestre vint à eux ! Mesdames SEGUIN et DANCIN, nos plus anciennes supportrices attendaient l'orchestre de pied ferme et en mesure ! Une pièce hors du répertoire, mais de circonstance leur fut servie : « Les copains d'abord »



Le concert fut précédé par une visite de l'église dans le cadre de la manifestation Auboise « Un jour Une église » par Edwige AUGER, guide conférencière professionnelle qui sut donner un éclairage professionnel et intimiste à la découverte de l'église et du tombeau qui font l'objet de toute notre attention et sur lesquels nous focalisons tous nos efforts.

**Prochain concert juillet 2021,
vraisemblablement au Château de
La Motte Tilly ! ▷**

Dénoncer n'est pas dénigrer



Le dénigrement et la calomnie ne sont pas tolérables, car, par définition, ils se basent sur de fausses accusations, des mensonges, dans le seul but de nuire.

C'est inamissible.

En revanche, le fait de dénoncer ceux qui se sont rendus coupables de faits répréhensibles, notamment au détriment d'autrui, est un devoir moral, un acte civique qui doit protéger ceux qui en ont été victimes. ▷



Toile d'actualité de Bernard Vitasse, exposée à la Halle de Nogent sur Seine par l'Association des Artistes du Nogentais. ▷

Une plateforme de communication, un site web, des communiqués, des articles, des affiches, des tracts, des livrets, des événements : **POURQUOI ?**

Car c'est en unissant tous les efforts que nous avons pu nous faire entendre, non pas en agissant chacun de notre côté,
Car, en faisant connaître nos patrimoines, nous avons suscité l'intérêt,
Car enfin, les donateurs qui se sont révélés ont versé des dons et que notre patrimoine est en cours de sauvegarde !

Rejoignez-nous, même si vous n'avez que votre soutien moral à nous apporter, car si nous atteignons les 1000 adhérents notre voix sera entendue au niveau National

www.patrimoine-lamottetilly.fr



Dons aux associations et clubs

Un certain nombre de dons offerts par nos partenaires, donateurs et mécènes ont pu être redistribués à certains de nos membres, aux associations locales et aux comités des sports de La Motte Tilly.

Nous remercions particulièrement les sociétés SONY France pour les écouteurs, casques et appareils photo et SPAT pour les goodies, affiches, kakemonos et diverses impressions et routages. ▷

JOSEPH-MARIE TERRAY SEIGNEUR DE LA MOTTE TILLY

« Du siècle
des lumières
aux ténèbres
du tombeau »

Par Jean-Marie HUBERT



Valorisation et Défense du

Patrimoine
de la Motte Tilly & du Nogentais

www.patrimoine-lamottetilly.fr